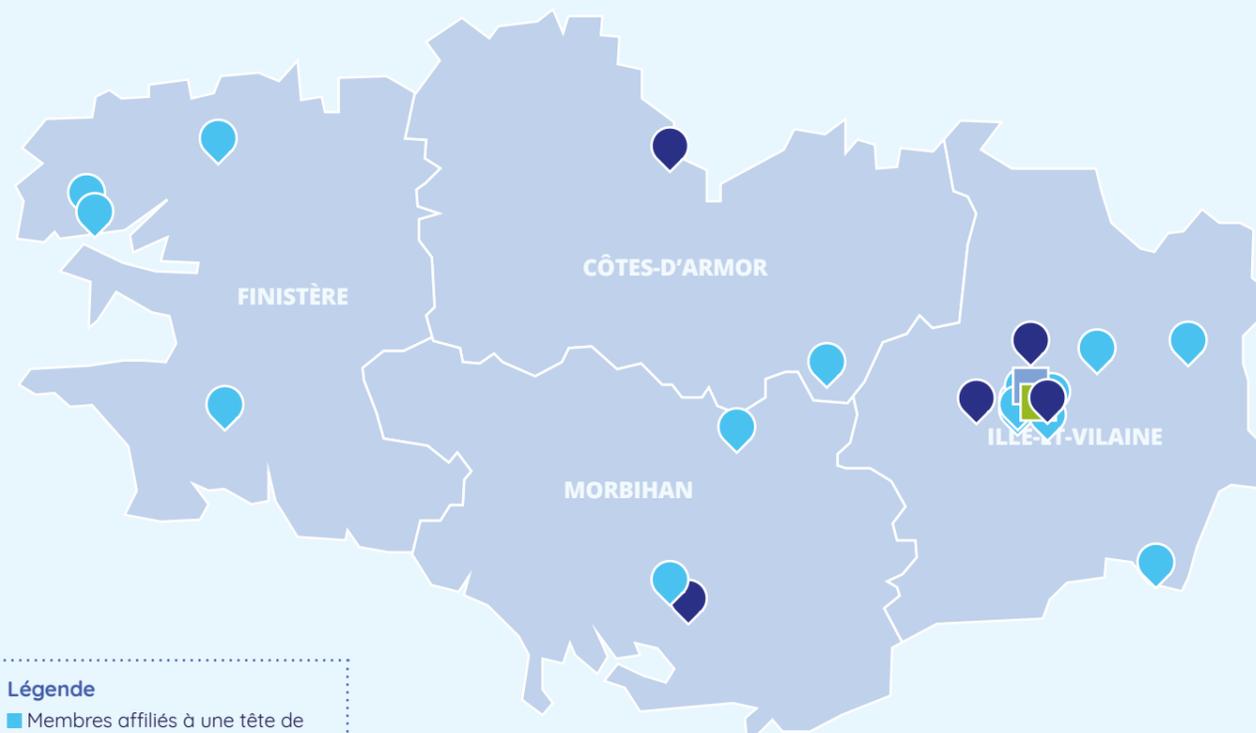


NOS MEMBRES

Sont invités à participer au comité régional du Fonjep les représentants de toute association bénéficiaire d'une aide du Fonjep, les représentants des services de l'État et des collectivités territoriales.

À ce jour, le comité régional Bretagne compte :

- 29 associations
- 2 représentants de l'État
- 1 représentant du conseil régional



Légende

- Membres affiliés à une tête de réseau régionale
- Membres non affiliés
- État
- Collectivités

Côtes-d'Armor

- UFFEJ (Saint-Brieuc)

Finistère

- Céméa (Quimper)
- Centre social l'Agora (Guilers)
- Ciodes (Quimper)
- MJC MPT de Pen ar creac'h (Brest)
- Ubapar (Landivisiau)

Ille-et-Vilaine

- Alcool Assistance Ouest (Rennes)
- Ass. Jeunes à travers le monde (Rennes)

- Ass. Questions d'égalité (Rennes)
- Ass. Tout à tout (Rennes)
- Canal B (Rennes)
- Caravane MJC (Servon sur Vilaine)
- Centre social de Vitre (Vitre)
- Compagnons bâtisseurs (Rennes)
- CSF (Rennes)
- Francas (Rennes)
- Léo Lagrange (Rennes)
- les Amitiés sociales (Rennes)
- les Petits débrouillards (Rennes)
- Ligue de l'enseignement (Rennes)
- Radio laser 95.9 (Guichen)

- URHAJ (Rennes)

- DRJSCS (Rennes)

- Conseil régional (Rennes)

Morbihan

- Adec 56 (Josselin)
- CPIE Belle-Île-en-Mer
- CPIE Forêt de Broceliande (Concoret)
- Familles Rurales - Féd. Rég. Bretagne (Vannes)
- Fed. dép. Université populaire Savoie Mont-Blanc (La Roche sur Foron)
- les Apprentis nature (Sene)



LE FONJEP EN BRETAGNE

État, collectivités et associations : ensemble pour développer les projets de jeunesse et d'éducation populaire.

→ ÉDITO

Le comité régional Fonjep Bretagne a vu le jour à la suite de la réunion constitutive du 23 janvier 2018 qui a réuni plus de 50 acteurs associatifs du territoire.

Partenariat de territoire

Le premier acte fondateur était d'inscrire le comité régional du Fonjep dans un partenariat de territoire avec les organisations existantes et actives comme le Crajep et le Mouvement associatif. En lien et en complémentarité avec ses partenaires, le comité régional constitue un espace d'échange avec ses membres et de co-construction avec les pouvoirs publics.

L'année a été marquée par deux autres rencontres qui ont

rassemblé environ 20 personnes à chaque fois. Lors des échanges, des thématiques de réflexion ont très vite émergé : esprit critique, gouvernance, éducation, accès à l'information. Des intervenants extérieurs ont été sollicités pour alimenter les réflexions.

Multiplier les espaces d'échange

En 2018, Marie-Laure DAVY (Léo Lagrange) a été élue déléguée régionale, puis David BELLANGER (Céméa) délégué régional suppléant. Ce choix fait écho aux valeurs de partage portées par le Fonjep, et confirme la volonté de multiplier les espaces d'échange entre associations, et de faire reconnaître les spécificités du territoire breton.

Expérimentations en Bretagne

En parallèle du comité régional, les délégués ont suivi avec intérêt le chantier sur les modèles socio-économiques porté par le

Fonjep, et particulièrement l'expérimentation menée par Atémis qui regroupe 10 structures bretonnes. Les résultats de ces travaux sont présentés lors de l'Assemblée générale du Fonjep en juin 2019, et sont visibles sur le site www.fonjep.org.

En 2019, le comité régional commence ces travaux sur la thématique de la gouvernance.

Nos thèmes de travail prioritaires :

- Engagement au sens large (modes d'engagement, engagement et gouvernance)
- Éducation accès à l'information
- Modèles socio-économiques

LE FONDS DE COOPÉRATION DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) est un organisme cogéré par l'État, les collectivités et les associations depuis 1964. Véritable pôle de ressources, il est un levier des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire. Il gère notamment au plan national 5301 « postes Fonjep », dispositif qui contribue à l'emploi de permanents qualifiés au

sein d'associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire.

Nourri par son ancrage territorial, par le regard multiple qu'offre la cogestion et par son expérience, le Fonjep est en veille permanente sur les évolutions sociales et les nouveaux besoins en matière de politique de jeunesse et d'éducation populaire. Avec ses partenaires, il

analyse ces tendances, expérimente et développe des pistes d'actions nouvelles pour répondre aux besoins sociaux.

Le comité régional Bretagne, issu des associations porteuses des postes Fonjep, est partie intégrante du Fonjep. En son sein, conformément à la charte d'engagements réciproques¹ et à la charte de cogestion

du Fonjep qui en découle, l'état, les collectivités et les associations s'engagent, à « créer des conditions favorables pour une dynamique de travail collaboratif, à contribuer à la constitution de connaissances et au partage d'analyses sur leurs champs d'intervention, et à être force de proposition de projets et expérimentations à coconstruire entre l'État, les collectivités territoriales et les associations ».

Le comité régional du Fonjep c'est :



Un espace de co-construction entre État, collectivités et associations.



un observatoire local de l'action des associations du secteur



un outil de valorisation des actions menées par les associations du territoire

230 postes Fonjep

Soutenir les projets associatifs dans la région

En 2018, le Fonjep a géré 5 301 postes Fonjep dont **230 en Bretagne**.

Les postes Fonjep sont des aides de 7 000 € à 8 000 € versées par l'intermédiaire du Fonjep pour le compte de l'État à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Ces aides viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié, et sont attribuées pour 3 ans renouvelables deux fois¹.

Postes Fonjep ?



Nouveautés 2019

+ 760 postes Fonjep sur le plan national au titre de la politique de la ville, pour :

- Accompagner les projets des petites associations
- Développer la mutualisation des ressources salariées
- Accompagner l'essaimage de crèches associatives, de centres sociaux ou d'espaces de vie sociale

Ces 230 postes ont été co-financés grâce à :

→ 1 515 906 €
de subventions de l'État

→ 481 332 €
de cofinancements
(mairies, communautés de communes ou d'agglomération, associations)

Solidarité internationale

Échanger, s'entraider, s'engager

Le Fonjep gère plusieurs dispositifs de solidarité internationale financés par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Agence française de développement (AFD). Destinés aux jeunes, aux adultes ou aux associations, ces dispositifs se complètent pour favoriser la découverte d'autres cultures, l'engagement dans des actions collectives, solidaires et durables, et le développement d'une citoyenneté mondiale.

En Bretagne cela s'est traduit en 2018 par :

- 10 projets de jeunes 16-25 ans (JSI et VVV/SI)
- 99 volontaires de solidarité internationale (VSI) mobilisés à l'étranger
- 3 postes Fonjep d'Éducation au développement et à la solidarité internationale (EADSI)



Modèles socio-économiques

Outils de la réflexion des associations

Devant les évolutions économiques et réglementaires, de nombreuses associations de jeunesse et d'éducation populaire sont fragilisées. Pour faire face à cette situation, le Fonjep a lancé un projet d'ampleur visant à leur offrir un appui à la réflexion sur leur modèle socio-économique. Après une phase d'enquête en 2017, des expérimentations ont été menées en 2018 avec 4 équipes de recherche et 45 associations au plan national.

10 associations de Bretagne participent à ces expérimentations.

Les résultats des travaux font l'objet d'une capitalisation qui permettra d'outiller les autres associations qui souhaitent elles aussi réfléchir à l'évolution de leur modèle.

1- Instruction interministérielle n° 2017-194 du 19-12-2017

2- Instruction du gouvernement du 8 février 2019 relative au déploiement des dispositifs adultes-relais et FONJEP dans le cadre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers

